Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260407-D_07AVRIL26_04-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 07 avril 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 1er avril 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, MONNIER Gaël, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, Guillochon Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, COURANT Charlotte, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BEAUDOUX Gaëtan, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
E. Le Breton donnant pouvoir R. Guégan
A. Evraert donnant pouvoir à A. Joubel

Membres en exercice : 23
Membres présents : 21
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 23
M. Gaëtan Beaudoux a été élu secrétaire de séance

Composition des commissions communales

Mme le Maire indique que L'article L 2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent et sont constitués en début de mandat. Le Maire en est le Président de droit. Les adjoints ayant reçu délégations sont les animateurs desdites commissions correspondants au domaine délégué. Les commissions municipales ont donc un rôle consultatif et donnent un avis sur leur domaine de compétence. Les orientations sont soumises au vote du conseil municipal ou prises directement par le maire. Il sera également possible ultérieurement de mettre en place des comités consultatifs (avec participation de non élu)

Il est proposé de constituer les commissions suivantes :

- Finances
- Economie Commerce
- Bâtiments
- Affaires sociales
- Urbanisme voirie
- Culture animation tourisme
- Vie associative
- Affaires scolaires
- Environnement et énergies renouvelables

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité et une abstention, décide :

- **De former les commissions communales permanentes comme suit étant entendu que le Maire est Président de droit de ces commissions.**

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260407-D_07AVRIL26_04-DE

Commissions permanentes	Responsables	Membres
Finances	T. Guyot	Aurélie Joubel Olivier Renaud Sara Lorgeoux Christel Barboteau Sylvie Goirand Cotar Gaëtan Beaudoux David Cabas
Economie - Commerce	T. Guyot/ C. Barboteau	David Le Bot Marc Bachelier Michèle Guillas Charlotte Courant Sandrine Proust David Cabas
Bâtiments	T. Guyot	Marc Bachelier Denis Guillochon Gaël Monnier Charlotte Courant Olivier Renaud Aurélie Joubel David Cabas
Affaires sociales	S. Goirand-Cotar	Cindy Le Roch Marie Emmanuelle Guillot Alexis Evraert Aurélie Joubel Christel Barboteau Emeline Le Breton David Cabas
Urbanisme-Voirie	G. Monnier	Michèle Guillas Olivier Renaud Denis Guillochon Daniel Maugan Marc Bachelier Benjamin Bauché David Cabas
Culture –animation	M-C. Trégaro	Benjamin Bauché Tony Guyot Sylvie Goirand-Cotar Marc Bachelier Gaëtan Beaudoux Marie-Emmanuelle Guillot Emeline Le Breton Charlotte Courant Alexis Evraert David Cabas

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260407-D_07AVRIL26_04-DE

Vie associative	C. Barboteau	Cindy Le Roch Denis Guillochon Sandrine Proust Marie-Christine Trégaro Charlotte Courant Daniel Maugan David Cabas
Affaires scolaires	E. Le Breton	Sylvie Goirand Cotar Marie-Emmanuelle Guillot Alexis Evraert Sandrine Proust Marie-Christine Trégaro Cindy Le Roch David Cabas
Environnement et Energies renouvelables	Tony Guyot	Charlotte Courant Olivier Renaud Sara Lorgeoux David Le Bot Marc Bachelier David Cabas

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 08 avril 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

MAIRIE DE SÉRENT ★ 56460 (MORBIHAN) ★